Image not found or type unknown

Dommages psychologiques, peut-on attaquer en Justice

Par **September**, le **12/07/2010** à **01:10**

Bonjour,
Ne m'y connaissant pas, j'aimerais savoir si dans un cas comme le mien, il est possible d'engager une action en Justice contre la personne concernée.

Voilà, j'ai reçu de très graves dommages psychologiques de la part d'une personne avec laquelle je fus en relation durant plusieurs années.
Ces dommages ont créé un traumatisme, qui se traduit de plusieurs manières :

- Syndrôme de Dépression
- Cauchemards toutes les deux nuits environ sur toujours cette personne
- Auto scarification du visage, ce qui me pose de très gros souçis sociaux
- Crises d'angoisse et de nerf à répétition
- Auto scarification d'autres parties du corps moins voyantes
- Tentative de suicide
- Problèmes de concentration graves, etc

Bien entendu j'ai essayé de me soigner. J'ai vu sept psychiatres différents, ai suivi une thérapie, pris des traitements, tenté toutes sortes de solutions pour oublier. Rien n'y a fait.

En dernier recours je suis allé voir la personne afin de trouver une solution. Mais elle a aggravé mon cas, par des actions, des paroles et attitude.

Est-il possible de l'attaquer en Justice, et si oui quelle est la procédure ?
J'ai quelques témoins.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **rosanita**, le **12/07/2010** à **13:14**

Vous pourriez l'attaquer au civil pour préjudice moral et vos séquelles psychologiques sur le fondement de l'article 1382 du code civil.

Etes vous prête moralement à vous confronter à cette personne et lui faire un procès,

Il faudra fournir des preuves, des témoignages.

Vous ne donnez pas assez de détails,

Cordialement

Par **rosanita**, le **12/07/2010** à **19:13**

il faudra prouver le fait délictuel, le lien de causalité et le dommage subi.

Vous pouvez prétendre à l'aide juridictionnelle, si vos revenus sont faibles.

Par **September**, le **12/07/2010** à **19:15**

Merci de votre réponse,

Comment prouver le fait délictuel pour ce genre de situation ?

Le témoignage d'un psychiatre au courant de l'affaire et de mes séquelles peut-il être pris en compte ?
Ainsi que celui d'amis pouvant confirmer les dommages ?

Faut-il prendre contact avec un avocat ?

Par **rosanita**, le **13/07/2010** à **07:51**

Oui,

quel comportement a eu cette personnes vis-à-vis de vous?

c'est le fait qui a un lien de causalité avec vos séquelles psychologiques,

Si cela est trop embarassant, envoyez-moi un message privé,

Les témoignages d'amis, celui du psychiatre jouera en votre faveur,

J'ai une autre question, a t il eu comportement pouvant constituer un délit relevant du tribunal correctionnel comme des violences physiques, manipulation mentale ou autre...

Par **bounioul**, le **02/10/2016** à **13:35**

Je voudrais savoir comment faire et qu ellle procedur judiciaire car mon ex petit ami du jour

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

au lendemain m a abandonné trahit et menacé et trompé sa copine 1 essayé de m ecraser sur la route j ai un itt de 7 jours mais je n ai pas encor fait de demarche la concernant et j ai fais une depression depuis 4 ans dépression grave envie de rien choc et jai pas travailler donc perte de revenus et il m a fat perdre 20000 euros aujourd hui ma situation edt precaire alors que j etais aisée mon ex m a brisée que faire pour recuperer mon argent en le poursuivant

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés